

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Spa Desinfektion intensive

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Spa Desinfektion intensive
Code du produit	Aucun(e).
L'identifiant unique de formulation (UFI)	RNA0-J09U-300N-WQT8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	<p>Désinfectant pour l'eau de baignade. Désinfectants pour l'eau de bain dans les piscines privées pour les utilisateurs professionnels et privés.</p> <p>Préparation: Granulat.</p> <p>Caractéristiques: Soluble rapidement et sans résidus. Convient pour la chloration continue et de choc ainsi que pour tous les types d'eau.</p> <p>Dosage piscine: Dosage : dans le cas d'un nouveau remplissage ou d'une chloration choc (tous / toutes 2 - 3 semaine) : 50 - 90 g pour 10 m³ d'eau de piscine. Fonctionnement continu : environ. 25 g / 10 m³ tous les 2 - 3 jours dans l'eau de piscine. En cas de forte fréquentation des bains et/ou en cas de températures élevées, augmenter les quantités de dosage en conséquence. À la sortie du bassin / skimmer, il faudrait pouvoir trouver au minimum 0,5 mg/l de chlore libre Utilisation : diluer dans un récipient en plastique et répartir régulièrement sur la surface de l'eau, recirculation en marche.</p> <p>Application: Utilisation : diluer dans un récipient en plastique et répartir régulièrement sur la surface de l'eau, recirculation en marche.</p> <p>Dosage Whirlpool: Premier remplissage ou chloration de choc: 15-20 g / 1000 l. (2-3 cuillères à soupe rasées). Chloration continue: tous les 3 à 4 jours environ 10 g / 1000 l (1-2 cuillères à soupe rasées).</p> <p>Application: Répartir uniformément sur la surface pendant le fonctionnement de la pompe. La valeur du chlore mesuré doit être comprise entre 0,5 et 1,0 mg / l et ne doit jamais être inférieure à 0,3 mg / l.</p>
---	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	<p>CHEMIA BRUGG AG Aarauerstrasse 51 CH-5200 Brugg Telefon: +41 (0) 56 460 62 60 (08-17 Uhr) E-Mail: info@chemia.ch</p> <p>Ansprechpartner: Tobias Schild Telefon: +41 (0) 56 460 62 06 E-Mail: tobias.schild@chemia.ch www.chemia.ch</p>
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Toxikologisches Zentrum)
Date de révision	05.11.2025
Version	25.11 (Version précédente: 19.07)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501: Eliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente.

Informations supplémentaires

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit

troclosene sodium, dihydrate, No.-CAS 51580-86-0, No.-CE 220-767-7

Emballage

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance solide.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
troclosene sodium, dihydrate	> 99%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031	No.-CAS: 51580-86-0 No.-CE: 220-767-7 No.-Index: 613-030-01-7
chlorine		Acute Tox. 3 H331, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400, Ox. Gas 1 H270, Press. Gas H280, Facteur M Aigu=100	No.-CAS: 7782-50-5 No.-CE: 231-959-5 No.-Index: 017-001-00-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin. Éviter le vomissement si possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique. Ramasser au sec. Éviter la formation de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres rubriques Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Ne pas entreposer près des acides. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage 11.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

chlorine (CAS 7782-50-5)

Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (SCOEL) - Opinions - STELs

0.5 ppm STEL
1.5 mg/m³ STEL

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

0.5 ppm STEL [KZGW] NIOSH DFG OSHA
1.5 mg/m³ STEL [KZGW] NIOSH DFG OSHA

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

0.5 ppm TWA [MAK] NIOSH DFG OSHA
1.5 mg/m³ TWA [MAK] NIOSH DFG OSHA

EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs

0.5 ppm STEL
1.5 mg/m³ STEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre B-P3. (selon norme CEN 3181, 1980)
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Épaisseur de couche minimale. ≥ 0.38 mm Temps de percée: ≥ 480 min. Gants en Butyl. Épaisseur de couche minimale. ≥ 0.50 mm Temps de percée: ≥ 480 min.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Porter un équipement de protection individuelle (EPI). Vêtements de protection à manches longues. Vêtement léger de protection.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide. Granuleux.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Léger de chlore.
Point de fusion/ point de congélation:	250°C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	$> 240^{\circ}\text{C}$
pH:	6,7 (10 g/l, 20°C)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	250 g/l (25°C) (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	~ 1.9
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Ce produit n'est pas réactif dans des conditions ambiantes normales.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par Chlore, chlorure d'hydrogène, gaz nitreux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. troclosene sodium, dihydrate (CAS 51580-86-0) Oral LD50 Rat = 1823 mg/kg (CHEMVIEW) chlorine (CAS 7782-50-5) Inhalation LC50 Rat = 293 ppm 1 h(EU_RAR) Oral LD50 Rat = 5800 mg/kg (ATSDR) Oral LD50 Rat = 6800 mg/kg (ATSDR)
Corrosion/irritation cutanée	Non classé sur la base des informations disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé sur la base des informations disponibles.
Cancérogénicité	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé comme mutagène sur les cellules germinales (mutagène).
Toxicité pour la reproduction	Non classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé sur la base des informations disponibles.
Danger par aspiration	Non classé sur la base des informations disponibles.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut changer le pH de l'eau. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
troclosene sodium, dihydrate (CAS 51580-86-0)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	"LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.25 - 1 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.207 - 0.389 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.176 - 0.267 mg/L [flow-through] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.29 mg/L (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.13 - 0.36 mg/L [static] (EPA)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	"EC50 48 h Daphnia magna 0.00018 - 0.00021 mg/L (IUCLID) EC50 48 h Daphnia magna 0.093 - 0.16 mg/L (EPA)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9]
Ecotoxicity - Water Flea - Chronic Toxicity Data NOEC	"NOEC 21 d Daphnia magna 160 mg/L [semi-static] (reproduction and mortality, ECHA_API)" As Dichloroisocyanuric acid, sodium salt [2893-78-9] (ECHA_API)
chlorine (CAS 7782-50-5)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.44 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.014 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.014 mg/L (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.104 - 0.168 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 0.08 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 0.1 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 48 h Daphnia magna 0.017 mg/L (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction

	de rejets dans les stations d'épuration.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à des concentrations de 0,1% ou plus qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	La substance/le mélange ne contient aucun composant qui, selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la commission en quantités de 0, Possède 1% ou plus de propriétés de perturbation endocrinienne.
12.7. Autres effets néfastes	WGK 2 : Dangereux pour l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Les résidus de produits sont conformes à la réglementation sur l'évitement et le Élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, VVEA, SR 814.600), l'ordonnance sur le mouvement des déchets (VeVA, RS 814.610) et l'ordonnance de l'UEVK sur les listes pour élimination avec les déchets (LVA, RS 814.610.1). produits chimiques dans conserver les contenants d'origine. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosene sodium, dihydrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosene sodium, dihydrate).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADR/RID 9+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement M7.
Numéro d'identification du danger 90.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.
Catégorie de transport 3.
Code de restriction en tunnels (-).

IMDG UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IMDG 9+ENV.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.
No EMS F-A, S-F.
Polluant marin: Oui.

IATA UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (troclosene sodium, dihydrate).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IATA 9+ENV.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).

Navigation fluviale ADN UN 3077.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosene sodium, dihydrate).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADN 9+ENV.
Code de classement M7.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

CPID (CH): 611820-72
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Classe de stockage 13.
VOC (CH) = 0%

troclosene sodium, dihydrate (CAS 51580-86-0)

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances 346 Product type 2, 3, 4, 5, 11 (220-767-7)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC Product type: 9

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates "Present ([220-767-7])" As Troclosene sodium [2893-78-9]

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

chlorine (CAS 7782-50-5)

Switzerland - Air Pollution Control - Inorganic Substances - Gases or Vapors Category Class 2

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity >=995 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Chlorine)

>=99.5 w/w% Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Chlorine)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type Product Type: 2 (active Chlorine released from Chlorine)

Product Type: 5 (active Chlorine released from Chlorine)

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances

"Use restricted. See annex 2.13 in the regulation" As Halogen compounds [RR-51768-0]

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances

2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/1275/EU

Commission Implementing Regulation 2023/708/EU for HYPO-CHLOR family

Commission Implementing Regulation 2023/2704/EU

Commission Implementing Regulation 2023/2727/EU

Commission Implementing Regulation 2025/524/EU

Commission Implementing Regulation 2025/831/EU, listed under also Active chlorine released from sodium hypochlorite in HYPO-CHLOR product family

Active chlorine released from chlorine

Active chlorine in PPC Chlorine liquid, in Sodium hypochlorite

Liquid disinfectant biocidal product family[Active chlorine released from calcium hypochlorite in AWPf Calcium Hypochlorite BPF)

4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2025/831/EU, listed under Active chlorine released from calcium hypochlorite in AWPf Calcium Hypochlorite BPF)

1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2021/365/EU, listed under active Chlorine released from Hypochlorous acid)

5 - Drinking water disinfectants (Commission Implementing

Regulation 2017/1275/EU
Commission Implementing Regulation 2023/2704/EU
Commission Implementing Regulation 2023/2727/EU
Commission Implementing Regulation 2025/831/EU, listed under
also Active chlorine released from chlorine
Active chlorine released from chlorine in PPC Chlorine liquid
Active chlorine released from calcium hypochlorite in AWPF
Calcium Hypochlorite BPF)
Use restricted. See entry 75. (U)

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances
Produit biocide

CHZN5308
Matière active: Natriumdichlorisocyanuratdihydrat, CAS 51580-86-
0, 100g/100g.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH: American Conference of Industrial Hygienists
CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
DNEL: Dose dérivée sans effet .
CED: Code du catalogue européen de déchet
LOAEC : Concentration minimale avec effet nocif observé
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
NOAEC : No Observed Adverse Effect Concentration (concentration sans effet nocif observé)
NOAEL: Dose sans effet toxique observé .
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
OEL: Limites d'exposition professionnelle
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail) (États-Unis)
PEC: Concentration de l'exposition prévue .
PEL: limite d'exposition autorisée
PNEC: La concentration prévisible sans effet .
STEL: limite d'exposition à court terme
TLV: Threshold limit value (Valeurs limites seuil)
TWA: pondérée dans le temps
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 .

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

Aucun(e).
EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H270: Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331: Toxique par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.